

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et bon week-end à vous, Monsieur.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (N° 2)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 13 juin, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-192, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (n° 2) soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, la Chambre s'en souvient, je parlais du bill C-192 mercredi dernier quand j'ai signalé qu'il était 6 heures.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ce fut un discours record.

**M. Stevens:** Mon honorable ami dit que ce fut un discours record. Depuis mercredi dernier, le parti du député et le gouvernement ont eu l'occasion d'exprimer leur version de leur préoccupation au sujet du mauvais état de l'économie canadienne, tout particulièrement de la spirale inflationniste. Comme nous le savons ici à la Chambre, ce parti et ses collègues du côté du gouvernement ont de nouveau choisi d'appuyer le gouvernement Trudeau.

Il est important de se rappeler que le bill C-192 ne représente qu'un aspect de l'attitude économique du gouvernement actuel face aux problèmes financiers qui frappent notre pays aujourd'hui. Ce qui nous tracasse le plus dans le parti conservateur progressiste, c'est peut-être que le gouvernement Trudeau n'a aucune stratégie industrielle à offrir au pays. Je sais que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) n'aime pas l'expression «stratégie industrielle» et y préfère «politique industrielle». De toute façon, le gouvernement n'a présenté aucune stratégie ou politique industrielle pour le pays.

Au lieu de me limiter simplement à parler de pourcentages et de milliards de dollars, j'ai cru qu'il pourrait être utile d'exposer aux députés le tort que l'inéptie du gouvernement Trudeau-Turner cause au salarié moyen.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. Bien que j'hésite à le faire, je crois devoir rappeler au député l'article bien connu du Règlement qui empêche les députés de s'appeler par leur nom. Je ne pense pas que nous puissions permettre au député d'utiliser des méthodes indirectes pour tourner cette règle que la Chambre connaît bien. J'espère qu'en utilisant son imagination il parviendra à atteindre son objectif sans nommer d'autres députés.

**M. Stevens:** Oui, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu que les députés savent à quoi je veux en venir. Pour être précis, le ministre des Finances (M. Turner) par son discours d'hier sur ce sujet, a montré en quelque sorte qu'il a déjà fait la transition des banquettes ministérielles à l'op-

### Loi de l'impôt sur le revenu

position. Si vous avez écouté son discours vous vous êtes aperçu que, au lieu d'expliquer aux députés...

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Il est évident que le député n'a pas suivi mon exposé.

**M. Stevens:** ... pourquoi il leur faut faire confiance au gouvernement et à ses politiques, il a occupé les trois quarts de son temps de parole à ridiculiser l'attitude de mon parti et les propositions qu'il a faites. Par exemple, il a signalé, en s'attribuant une part du mérite, que les barèmes de salaires pour le premier trimestre de 1973 avaient augmenté d'environ 7.5 p. 100. Il a dû obtenir ce chiffre d'un récent communiqué de presse du ministère du Travail, selon lequel, bien que l'augmentation du premier trimestre ait été de 7.5 p. 100, le chiffre correspondant pour le dernier trimestre 1972 était de 6.6 p. 100.

Étudions le chiffre plus optimiste du ministre des Finances, soit 7.5 p. 100. Ce faisant, examinons aussi le degré d'inflation pendant ce même trimestre. J'aimerais renvoyer le ministre à une publication de la Federal Reserve Bank de Saint-Louis qui compare différents indicateurs économiques de dix pays industriels dont le Canada. Selon cette publication, au cours du premier trimestre de 1973, le taux d'inflation au Canada était de 7.7 p. 100. Aussi pourquoi le ministre des Finances trouve-t-il bon de se vanter de ce que les barèmes de salaires au Canada ont augmenté de 7.5 p. 100 pendant le premier trimestre? L'inflation a été de 7.7 p. 100. Il ne faut pas être si fort en calcul pour se rendre compte que, si le salaire du Canadien moyen qui est d'environ \$8,000 augmente de 7.5 p. 100, soit environ \$600, en 1973, son salaire sera porté à \$8,600. Si nous appliquons le «dégonfleur» au revenu de cette personne et si nous tenons compte de l'inflation nous constaterons que le pouvoir d'achat réel du salarié moyen au Canada, en 1973 sera de \$20 de moins que celui qu'il avait en 1972. En gérant mal l'économie et en laissant l'inflation atteindre les proportions qu'elle a aujourd'hui, les têtes dirigeantes du gouvernement ont fait perdre au salarié moyen \$20 par an de pouvoir d'achat. Mais ce n'est là qu'une partie de l'histoire.

Examinons ce que le gouvernement a fait au sujet de l'impôt sur le revenu et notamment de l'impôt sur le revenu des particuliers. Au cours des cinq années passées, l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada s'est élevé de 117 p. 100. Les impôts levés sont passés de 3.3 milliards de dollars à 7.2 milliards. Qu'est-ce que cela signifie pour le salarié moyen canadien sur le plan humain? A la fin de 1973, le Canadien moyen, dont le pouvoir d'achat au cours de l'année aura baissé de \$20, devra payer \$120 ou peut-être \$180 de plus en impôts avant la fin de cet exercice financier. Donc, si on ajoute ce montant d'imposition aux \$20 perdus, on constate que le salarié moyen au Canada perdra entre \$140 et \$200 en pouvoir d'achat réel à cause de l'impéritie du ministre des Finances et du gouvernement en général.

Si on examine la situation aux États-Unis—et le ministre des Finances s'est plu à comparer ce pays avec le nôtre dans certains chiffres qu'il a cités hier, on s'apercevra que dans la période de 20 mois qui a suivi l'adoption de politique économique, y compris la période de réglementation des salaires et des prix de 1971, le revenu moyen disponible, compte tenu de l'inflation et des impôts, a augmenté de 7.5 p. 100.